



Procès-Verbal Commission Régionale Futsal

REUNION DU MARDI 16 MAI 2023

Président : M. Marino FACCIOLI.

Présents : MM. Eric BERTIN – Roland BROUAT – Pierre LONGERE – Gilles ROMEU – Didier ROUSSON - Luc ROUX - Yves BEGON.

Excusé : M. Jacky BLANCARD.

Félicitations au club de **GOAL FUTSAL CLUB** qui terminant à la première place de son groupe en D2 accède à la D1 Nationale.

Félicitations pour son remarquable parcours qui lui permet d'accéder à l'Elite du Futsal Français.

FINALE DU CHALLENGE GEORGES VERNET (COUPE REGIONALE SENIORS FUTSAL)

Le Président FACCIOLI ouvre la réunion en précisant que l'un des objectifs de celle-ci est de faire le point sur les préparatifs de la Finale de la Coupe Régionale Seniors Futsal.

Rappelons que cette finale se déroulera le dimanche 28 mai 2023 à 17h00 au gymnase de la Seytaz à VALGELON LA ROCHETTE (73).

Elle mettra en présence les équipes de l'O.I. LYONNAIS et de CONDRIEU FUTSAL CLUB.

M. LONGERE relate la réunion préparatoire qui s'est tenue récemment sur le site avec les dirigeants du club organisateur. Ces derniers ont prévu de mettre en place à partir de 14h30 un lever de rideau d'animation.

M. ROMEU évoque les dispositions de sécurité prises pour un bon déroulement de cette finale.

CHAMPIONNATS REGIONAUX

M. BROUAT dresse un bilan des championnats régionaux

R1 Futsal –

Le championnat s'est terminé le week-end dernier. A l'issue de la dernière journée, A.L.F. a dominé son sujet et s'octroie le droit de participer à la phase d'Accession interrégionale D2 Futsal qui se **déroulera sur deux tours** :

Journée 1 : samedi 03 juin 2023.

Journée 2 : samedi 17 juin 2023.

R2 Futsal

* Play Off :

A une journée de la fin, FUTSAL CLUB DU FOREZ devance pour la 1^{ère} place FOOT SALLE CIVRIEUX sans être vraiment inquiété par son dauphin.

* Play Down :

Pour l'honneur, FRANCE FUTSAL RILLIEUX termine en tête de cette poule qui a connu deux forfaits généraux.

DOSSIERS

A / COUPE REGIONALE SENIORS FUTSAL :

Match n° 26029.1 : F.C. VENISSIEUX / A.S. MARTEL CALUIRE (2) du 08 avril 2023

M. LONGERE évoque le rapport établi par le délégué officiel du match relatif aux maillots portés par les joueurs du F.C. VENISSIEUX à l'occasion de ce match.

Le dossier a été transmis à la Commission Prévention-Médiation-Sécurité.

B / FORFAITS EN CHAMPIONNATS :

REGIONAL 2 – Poule PLAY OFF

* Forfait du FUTSAL LAC D'ANNECY (590486)

La Commission enregistre le forfait annoncé du FUTSAL LAC D'ANNECY pour le match n° 25967.1 : FOOT SALLE CIVRIEUX du 07/05/2023

En application des dispositions fixées à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de LAuRAFoot, elle donne match perdu par forfait au FUTSAL LAC D'ANNECY avec 0 but et -1 point pour en reporter le gain de la victoire à l'équipe adverse, FOOT SALLE CIVRIEUX, sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

REGIONAL 2 – Poule PLAY DOWN

* Forfait de FUTSAL PONT DE CLAIX (549826)

La Commission enregistre le forfait de FUTSAL PONT DE CLAIX pour le match n° 26019.1 : FUTSAL PONT DE CLAIX / FRANCE FUTSAL RILLIEUX du 13/05/2023.

En application des dispositions fixées à l'article 23.2.2 des Règlements Généraux de LAuRAFoot, elle donne match perdu par forfait à FUTSAL PONT DE CLAIX avec 0 but et -1 point pour en reporter le gain de la rencontre à l'équipe adverse, FRANCE FUTSAL RILLIEUX, sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

Constatant que les Officiels étaient présents au gymnase pour diriger la rencontre, la Commission met leurs frais de déplacement à la charge du Club visiteur.

C / TRESORERIE – RELEVÉ n° 3 :

Le club ci-après n'étant pas à jour du paiement du relevé n° 3 au 20/04/2023 et en application de l'article 47.3 des RG de la LAuRAFoot, la Commission Régionale des Règlements du 03 mai 2023 lui a infligé une pénalité d'un retrait supplémentaire de 6 points fermes au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé, à savoir :

* FUTSAL PONT DE CLAIX (549826)

Retrait supplémentaire de 6 points fermes.

D / REFERENTS SECURITE FUTSAL :

M. ROMEU retrace un historique de la nécessité de la présence de référents sécurité sur les matchs et notamment en Futsal. Il évoque les missions spécifiques qui leur incombent. Il souhaite que les clubs prennent conscience de leur présence et de l'utilité de les inviter à des recyclages périodiques.

M. ROUX rappelle l'obligation faite aux clubs Futsal de disposer dans leur effectif au minimum de deux référents « sécurité » licenciés répertoriés ayant suivi une formation. De plus, la présence sur un match officiel d'au minimum un référent sécurité est exigée.

Il communique la liste des clubs en situation d'infraction lors de la journée de championnat du 13 mai 2023.

En R1 :

Match n° 23687.2 : F.C. VAUX EN VELIN / A.S. MARTEL CALUIRE (2) du 13/05/2023.

(mention d'un référent sécurité non répertorié).

Match n° 23689.2 : GOAL FUTSAL CLUB / FUTSAL DE VAULX EN VELIN du 13/05/2023.

(mention d'un référent sécurité non répertorié).

En R2 PLAY OFF :

Match n° 25969.1 : FUTSALL DES GEANTS / ALF FUTSAL (2) du 13/05/2023.

(absence de référent sécurité).

En R2 PLAY DOWN :

Match n° 26018.1 : L'OUVERTURE (2) / U.S. SAINT FONS FUTSAL du 13/05/2023.

(absence de référent sécurité).

AMENDES

FORFAIT

Amende pour forfait : 200 Euros.

En R2 FUTSAL – Play Off

- **FUTSAL LAC D'ANECY** (590486) du 07/05/2023.

En R2 FUTSAL – Play Down

- **FUTSAL PONT DE CLAIX** (549826) du 13/05/2023.

REFERENT SECURITE

Amende pour omission à l'obligation d'un référent de sécurité : 50 €.

- **F.C. VAULX EN VELIN** (504723) - Amende de 50 €

- **GOAL FUTSAL CLUB** (552301) – Amende de 50 €

- **FUTSALL DES GEANTS** (582073) – Amende de 50 €

- **L'OUVERTURE** (554468) – Amende de 50 €

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes dans un délai de 7 jours à compter de la décision contestée dans le respect des dispositions prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

OBSERVATION

Le Président, après avoir entendu le rapport de Gilles ROMEU, regrette de voir de plus en plus d'associations qui ne respectent pas les normes de sécurité préconisées, constate que le barème des sanctions notamment financières, n'est pas suffisamment dissuasif. Les fautifs ont tendance à préférer régler d'une part une amende de 50 euros pour non-respect de la réglementation en matière de sécurité et d'autre part une amende de 200 Euros pour un forfait ponctuel, laquelle est moins onéreuse que le coût d'un déplacement.

Face à ce constat, il propose de voir la possibilité de sanctions financières ou sportives plus conséquentes pour dissuader les associations de ne pas respecter la réglementation en vigueur. En concertation avec Gilles ROMEU, il préparera un dossier spécifique, lequel sera soumis à la présidence de la Ligue LAuRAFoot.

PROJETS FUTSAL 2023/2024

M. Didier ROUSSON évoque les projets qu'il souhaite mettre en place durant la saison 2023/2024.

*** Challenge National Futsal Féminin**

La 1ère édition de ce challenge national s'est déroulée cette saison. Elle a connu une participation très réduite des clubs de LAuRAFoot.

Afin d'étoffer cette participation pour cette nouvelle édition, il évoque deux options possibles :

- Soit une phase préliminaire en District se terminant par un plateau final régional.
- Soit une phase régionale sur 3 journées.

Après examen de ces deux hypothèses, la Commission retient la 2^{ème} formule.

Eu égard au projet du calendrier sportif en Seniors Féminins pour 2023-2024, les dates envisagées pourraient être les suivantes :

1^{er} tour : 2^{ème} week-end de janvier 2024 (plateaux locaux).

2^{ème} tour : dernier week-end de janvier 2024 (1/2 finales régionales) comprenant 4 plateaux à 4 équipes.

3^{ème} tour : finale régionale regroupant 4 équipes durant le week-end pascal.

Cette proposition sera présentée lors d'un Prochain Conseil de Ligue.

*** Autres projets :**

Dans le cadre de la promotion de la pratique du Futsal, M. ROUSSON propose à la Commission la réalisation d'autres projets :

- **Critérium Régional U18 Futsal** sur la 2^{ème} partie de saison ouvert aux licenciés U16, U17 et U18 (licenciés libres ou futsal)
- **Finales Régionales Jeunes Futsal** (période Mai/Juin) regroupant sur un week-end les représentants des Districts en U15 G et F, U18 G et F sur le modèle qui s'est déroulé cette saison à Saint Etienne.
- **Finale U13** (initiative à approfondir)

Il termine son intervention en s'engageant à faire parvenir aux membres de la Commission un document plus détaillé reprenant ces propositions.

Yves BEGON,

Marino FACCIOLI,

Président des Compétitions

Président de la CR Futsal

**Prochaine réunion de la Commission :
vendredi 16 juin 2023 à 17h00**